

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

**Présidence :**

*M. Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-  
Léonard*

**Vice-présidence :**

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau  
Arrondissement d'Outremont*

**Membres :**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun  
Arrondissement d'Outremont*

*M<sup>me</sup> Daphney Colin  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet  
Arrondissement d'Ahuntsic–  
Cartierville*

*M. Julien Henault-Ratelle  
Arrondissement de Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve*

*M. Enrique Machado  
Arrondissement de Verdun*

*M. Peter McQueen  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villeray–  
Saint-Michel–Parc-Extension*

**Le 18 mars 2024**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE237231081**

**Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans divers endroits de la Ville de Montréal - Arrondissements: Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal et Outremont (PCPR et PRCPR 2024). Dépense totale de 13 039 811,20 \$ (contrat: 11 591 710,77 \$ + contingences: 1 159 171,08 \$ + incidences: 288 929,35 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 509801 - 5 soumissionnaires.**

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Mélissa Côté-Douyon  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

**Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

### **Mandat SMCE237231081**

*Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans divers endroits de la Ville de Montréal - Arrondissements: Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal et Outremont (PCPR et PRCPR 2024). Dépense totale de 13 039 811,20 \$ (contrat: 11 591 710,77 \$ + contingences: 1 159 171,08 \$ + incidences: 288 929,35 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 509801 - 5 soumissionnaires.*

À sa séance du 28 février 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mars 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Ils ont d'abord expliqué qu'il s'agit de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et le programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Le contrat prévoit donc des travaux de planage et revêtement bitumineux sur une distance totalisant environ 9,41 kilomètres, dont ± 7,49 km de PCPR et ± 1,92 km de PRCPR, dans les arrondissements d'Outremont, du Sud-Ouest, du Plateau Mont-Royal et de Ville-Marie.

Un appel d'offres a été publié du 6 novembre 2023 au 9 janvier 2024. Durant cette période, huit addendas ont été publiés afin, entre autres, d'apporter des modifications au cahier des charges et au DTSI. L'appel d'offres a suscité l'intérêt de huit preneurs de cahier des charges, parmi lesquels cinq entrepreneurs ont déposé une soumission.

L'analyse des soumissions montre que Les Entrepreneurs Bucaro inc. a présenté le prix le plus bas, mais un écart de 30% entre celle-ci et l'estimation réalisée à l'interne a été constaté. L'écart se situe principalement dans les travaux de pavage et de marquage. Les

travaux de marquage sont nouvellement inclus dans le contrat, car l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie n'a plus la capacité de les effectuer. Les personnes invitées ont expliqué qu'à la suite de cette analyse, les hypothèses utilisées dans l'estimation de contrôle ont été révisées afin de mieux prendre en compte la localisation des travaux, qui sont situés dans des arrondissements centraux, et qu'il s'agit de petits tronçons de rue, éloignés et à géométrie complexe, ce qui réduit la productivité. Avec l'estimation révisée, l'écart défavorable avec le prix du plus bas soumissionnaire conforme est passé à 17,3%. Malgré l'écart avec l'estimation, les responsables ont recommandé d'octroyer le contrat à l'adjudicataire considérant qu'il serait complexe de reporter les travaux à une autre année et qu'il y aurait un impact sur la condition du réseau routier.

Durant la période d'échanges, la Commission a posé des questions sur la différence de coût des travaux de marquage entre ceux de l'entrepreneur et ceux de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Les responsables ont indiqué ne pas connaître les coûts de l'arrondissement. La Commission et les responsables se sont entendus pour que la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) procède, en collaboration avec l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à une analyse afin de déterminer l'impact budgétaire de réaliser le marquage par une firme externe, plutôt que par l'arrondissement.

La Commission a également interrogé le Service sur la nature des modifications apportées au cahier des charges et au DTSI lors de l'émission des addendas. Est-ce qu'il y a des changements concernant les normes de qualité et de contrôle? Les responsables se sont faits rassurants, les normes sont demeurées les mêmes et un suivi de la qualité est effectué par une équipe interne ou une firme externe. La Commission a néanmoins demandé de recevoir des détails sur la nature de ces modifications. Les responsables se sont engagés à les transmettre.

La Commission a finalement voulu savoir pourquoi l'emplacement des travaux n'a pas été pris en compte dans la première estimation de contrôle. D'après les responsables, cet élément a été sous-estimé et ils conviennent qu'ils auraient dû mieux considérer les coûts associés au maintien de la circulation dans les arrondissements centraux. Ils ont aussi précisé que c'est surtout le fait qu'il s'agit de petits tronçons qui a un impact. La Commission fait remarquer qu'il faudrait tenir mieux en compte la longueur des tronçons dans la préparation de l'estimation, car ce facteur influence directement les prix. Les responsables en conviennent et précisent que l'idée de maximiser les longueurs de tronçon fait déjà partie des discussions à l'interne. Ils ajoutent qu'il s'agit du premier appel d'offres de l'année et que celui-ci permet de montrer la tendance.

Durant la période de délibérations, la Commission a discuté de la révision de l'estimation. Les membres sont d'avis que la localisation des travaux est un facteur connu, qui devrait être pris en compte dans l'estimation. Il a également été question de la prise en compte de la longueur des tronçons dans la préparation des projets. Peut-être faudrait-il inscrire cette donnée dans les logiciels utilisés par la Ville pour prévoir ses travaux, a souligné un membre. Enfin, les commissaires s'entendent pour dire qu'une analyse est nécessaire pour connaître les coûts entourant la décision de réaliser le marquage à l'externe, plutôt que par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service

des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE237231081 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**